

Avis n°2019-06

présenté au nom de la commission Budget et finances
par **Joëlle DURIEUX**

Le budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2019

23 mai 2019



Avis n° 2019-06
présenté au nom de la commission Budget et finances
par **Joëlle DURIEUX**

23 mai 2019

Le budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2019

Certifié conforme

Pour le président

Jean-François DALAISE
Vice-président

Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution et relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération CR n° 33-10 du 17 juin 2010, relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n° 10-13 du 25 avril 2013 du président du Conseil régional d'Ile-de-France sur la responsabilité sociétale et les premières préconisations de modernisation de l'action régionale ;
- Le rapport CR n° 2018-056 de la présidente du Conseil régional sur les Orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2019 ;
- Le rapport CR n° 2018-063 de la présidente du Conseil régional sur le projet de Budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2019 ;
- Le rapport CR n° 2019-022 de la présidente du Conseil régional sur le Compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2018 ;
- Le rapport CR n° 2019-024 de la présidente du Conseil régional sur le projet de Budget supplémentaire pour 2019 ;
- La lettre de la présidente du Conseil régional, en date du 16 mai 2019, saisissant le Ceser d'une demande d'avis sur ce projet de Budget supplémentaire pour 2019.

Entendu :

- L'exposé de Mme Joëlle DURIEUX, rapporteure permanente du Ceser pour le budget, au nom de la commission Budget et finances du Ceser.

Considérant :

Sur le cadre et les équilibres budgétaires :

- Que l'Exécutif propose d'affecter au Budget 2019 l'excédent cumulé de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif 2018 (**470,49 M€**) de la façon suivante :
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 au Budget supplémentaire-BS), soit la somme de **163,55 M€** ;
 - en excédents de fonctionnement reportés (ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »), le solde, soit la somme de **306,94 M€** ;
- Que les crédits de paiement en investissement, hors dette, divers mouvements financiers et mouvements d'ordre, inscrits au BS 2019 s'élèvent à **0,869 M€** : au total, les crédits de paiement en investissement prévus au Budget primitif 2019 (BP) passent ainsi de **1 888 M€** (BP 2019) à **1 888,869 M€** (BP + BS 2019) ;
- Que les crédits de paiement en fonctionnement, hors dette, divers mouvements financiers et mouvements d'ordre, inscrits au BS 2019 s'élèvent à **114,198 M€** : au total, les crédits de paiement en fonctionnement prévus au budget 2019 passent ainsi de **2 593,11 M€** à **2 707,31 M€** (BP + BP 2019) ;

- Qu'un remboursement anticipé de la dette est inscrit, à hauteur de **30 M€ (CP Investissement)** ;
- Que l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2019 est ramenée de **709,344 M€** à **370,464 M€** ;

Sur les actions contenues dans le BS 2019 :

- Que l'Exécutif propose un certain nombre d'actions prioritaires, pour la plupart en ajustement, ventilation ou redéploiement de dotations budgétaires :
 - concernant la prévision de consommation des fonds européens, l'inscription de **14,78 M€ (CP)** au titre des corrections financières et forfaitaires dans le cadre de la seconde campagne de contrôle menée par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) ;
 - l'inscription de **71,26 M€ (CP)** au titre de la participation de la Région au Plan d'investissement sur les compétences 2018 (PIC) ;
 - l'inscription de **75,73 M€** au titre de l'engagement de la Région dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences (2019 à 2022) ;
 - l'inscription de **10 M€ (AP)** au titre de la contribution de la Région à la reconstruction de Notre-Dame de Paris ;
 - l'inscription de **3 M€ (AP)** en faveur du dispositif d'aide au renouvellement de véhicules utilitaires des artisans et des TPE, qui était jusque-là budgété à hauteur de **2 M€** ;
 - dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2019-2021, la Région Ile-de-France va investir **137 M€ en trois ans**, ce qui correspond à une aide moyenne de 340 € par élève, avec la transformation numérique des lycées et la gratuité totale des nouveaux manuels scolaires des lycéens : l'effort de la Région se concrétise par l'inscription de **119 M€ en AP** et de **30 M€ en CP** qui viennent en complément des 18 M€ de crédits ouverts au BP 2019 ;
- Que l'Exécutif propose d'ajuster les recettes suivantes :
 - la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait s'élever en 2019, à **3 065 M€**, soit un ajustement à la hausse de cette recette de **+ 75,8 M€** sur le BP 2019 ;
 - l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) devrait s'élever en 2019, à **123 M€**, soit un ajustement à la baisse de cette recette de **- 1 M€** sur le BP 2019 ;
 - le co-financement par Pôle emploi de places supplémentaires pour les demandeurs d'emplois dans les formations sanitaires et sociales : **+ 0,5 M€** sur le BP 2019 ;
 - les fonds européens qui pourraient donner lieu à des recettes de recouvrement : 1,9 M€ sur le BP 2019 suite aux résultats des audits menés par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) sur les projets gérés par la Région ;
- Que l'Exécutif propose aussi le redéploiement des dépenses suivantes :
 - les moyens généraux : augmentation à hauteur de **400 000 €** des crédits de paiement (**AE et CP**) pour faire face à l'augmentation prévisible du marché d'assurance en cours de passation, à la suite des événements violents dans les lycées à la fin de l'année 2018 ; augmentation à hauteur de **140 000 € (CP)** de l'enveloppe destinée au recrutement de postes d'assistants techniques dans le cadre de la gestion des fonds européens ;
 - ventilation de crédits en autorisation de programme (AP), à hauteur de **3,41 M€** relatifs aux contrats d'aménagement régionaux ;
 - rétrocession à l'Agence des espaces verts (AEV) du produit perçu en 2018 par la Région, des terrains et propriétés vendus : crédits abondés à hauteur de **1,10 M€ (AP)** à destination du fonds de portage foncier créé par l'AEV ;
 - places supplémentaires pour les demandeurs d'emploi dans les formations sanitaires et sociales (partenariat avec Pôle emploi) : crédits supplémentaires de **0,5 M€ (CP)**, neutre sur les équilibres budgétaires.

Emet l'avis suivant :

Article 1 :

Le Ceser prend acte du projet de Budget supplémentaire 2019 proposé par l'Exécutif régional. Les crédits de paiement en fonctionnement hors péréquation sont portés à 2 707 M€ (2 593 M€ au Budget primitif 2018, soit + 114 M€) et en investissement, à 1 888,869 M€ (1 888 M€ au BP 2018, soit + 0,869 M€).

Le Ceser prend également acte de la décision de l'Exécutif d'affecter au budget 2019 le résultat de fonctionnement constaté au Compte administratif 2018 (470,48 M€) de la façon suivante :

- . 163,54 M€ à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- . 306,94 M€ en excédent de fonctionnement reporté.

Article 2 :

Le Ceser soutient la décision de l'Exécutif d'abonder de 3 M€, en Autorisations de programme, le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres pour les petites entreprises notamment artisanales.

Ce dispositif leur permet en effet de continuer à moderniser et à « décarboner » leurs flottes de véhicules utilitaires grâce au recours à des motorisations électriques, au GNV ou à hydrogène.

Article 3 :

Le Ceser avait approuvé, l'an dernier, la décision de l'Exécutif d'engager la Région dans le Programme d'investissement sur les compétences (PIC) et de porter le nombre d'entrées en formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en insertion de 38 960 à 62 923 entrées annuelles.

De même, le Ceser approuve, cette année, l'engagement de la Région dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE) : il s'agit de prolonger jusqu'en 2022 ce volume de 62 923 entrées annuelles en formation, soit, au total, 314 600 formations qualifiantes facilitant le retour à l'emploi.

Article 4 :

Le Ceser salue l'effort de l'Exécutif pour financer la réforme des programmes scolaires dans les lycées, liée à la réforme du baccalauréat 2019-2021 : en trois ans, seront ainsi investis 137 M€ soit une aide moyenne de 340 € par élève.

Il s'agit en particulier d'assurer la gratuité totale des manuels scolaires pour tous les élèves.

Le choix sera laissé à chaque établissement scolaire de conserver les manuels en papier ou de passer à des versions numériques.

De plus, l'Exécutif veut aider, par un certain nombre de mesures, la transition numérique des lycées en se fixant comme objectif d'équiper toutes les classes en vidéoprojecteur ou écrans interactifs et ce, d'ici 2020.

Article 5 :

Le Ceser prend acte de la décision de l'Exécutif régional de contribuer à la reconstruction de Notre-Dame de Paris en inscrivant 10 M€ de crédits (AP) qui seront versés à la Fondation Notre-Dame, reconnue d'utilité publique.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 118

Pour : 116

Contre : 1

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)